

Quarante-deuxième session de la Conférence
Procédure de correspondance écrite – Contributions des Membres – Version française

Point 15 – Thème biennal 2022-2023

Nom du Membre	Observations	Réponse suggérée
<p>Nouvelle-Zélande (Vendredi 21 mai 2021, 08 h 17)</p>	<p>La Nouvelle-Zélande est vivement favorable au thème biennal «Transformation des systèmes agroalimentaires: de la stratégie à l'action».</p> <p>Les systèmes alimentaires durables sont fondamentaux pour concrétiser les objectifs de développement durable (ODD) et le Programme 2030. Le fait de continuer à mettre l'accent sur la thématique de «l'action» en 2022-2023 fera fructifier les progrès accomplis au Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires en septembre 2021 et contribuera à ce que les débats tenus et les propositions formulées cette année débouchent sur des conclusions et des résultats concrets.</p>	<p>Il faudra consentir à des efforts constants pour mettre en place les capacités techniques et le soutien institutionnel nécessaires aux niveaux national et international pour mener une action collective soutenue qui aboutisse à un véritable programme de transformation.</p>
<p>Australie (Vendredi 21 mai 2021, 11 h 51)</p>	<p>L'Australie accueille favorablement la proposition consistant à intituler «Transformation des systèmes agroalimentaires: de la stratégie à l'action» le thème biennal de la FAO pour 2022-2023.</p> <p>En effet, il est crucial de mener pendant cette période biennale des actions au niveau mondial visant à mettre en place des systèmes alimentaires plus résilients, plus inclusifs et plus durables et nous devons mettre à profit la dynamique créée par le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires (2021). Tout cela est d'autant plus pertinent que nous approchons à grands pas de l'échéance fixée pour atteindre les objectifs de développement durable du Programme 2030, même si nous sommes confrontés à des difficultés importantes en raison de la pandémie de covid-19.</p> <p>Le ralentissement économique prévu au lendemain de la pandémie devrait provoquer une hausse généralisée de l'insécurité alimentaire.</p> <p>Les pays qui sont fortement tributaires des revenus du tourisme, notamment les petits États insulaires en développement (PEID) du Pacifique, devraient être particulièrement touchés. Étant donné que ces PEID sont isolés géographiquement, il sera nécessaire d'investir durablement dans l'amélioration de la collecte et de l'analyse de données de qualité, afin de mettre au point des mesures plus efficaces et plus efficaces pour lutter contre la covid-19 et remédier aux difficultés qui lui sont liées au niveau national.</p> <p>Malgré ces difficultés, les systèmes agroalimentaires mondiaux ont fait preuve d'une remarquable résilience face à la covid-19, les plateformes telles que le Système d'information sur les marchés agricoles ayant contribué à améliorer la transparence du marché. La covid-19 a clairement montré qu'il était important que le commerce agricole soit prévisible et fondé sur des règles internationales pour garantir la sécurité alimentaire</p>	<p>L'investissement dans la transformation des systèmes alimentaires peut être un puissant accélérateur, aussi bien dans le cadre des efforts de redressement face à la covid-19 que des progrès accomplis au regard du Programme 2030.</p> <p>L'Initiative Main dans la main donne la priorité à l'amélioration de la collecte et de l'analyse de données de qualité et à l'utilisation de ces données pour élaborer des programmes et des investissements mieux ciblés, afin d'améliorer la nutrition, les revenus et la résilience.</p> <p>Un système de commerce agroalimentaire ouvert, prévisible et fondé sur des règles est un pilier essentiel de l'accès durable et résilient à des aliments sains.</p>

Quarante-deuxième session de la Conférence
Procédure de correspondance écrite – Contributions des Membres – Version française

Point 15 – Thème biennal 2022-2023

<p>et la prospérité économique des agriculteurs dans le monde. En parallèle, les systèmes alimentaires locaux et régionaux pouvant compter sur des filières courtes et renforcées dans lesquelles l'accent est mis sur la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires ont aussi apporté une contribution majeure à la sécurité alimentaire aux niveaux local et régional.</p> <p>La pandémie de covid-19 a également mis en évidence la nécessité de renforcer l'approche «Une seule santé», qui doit prendre en compte les interactions et l'interdépendance entre la santé humaine, la santé animale et la santé de l'environnement. Au cours de la prochaine période biennale, cette approche doit orienter les efforts mondiaux visant à prévenir la prochaine pandémie zoonotique et elle bénéficiera du soutien crucial de la FAO dans le cadre de ses partenariats avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) au titre de l'accord quadripartite.</p> <p>Il faudrait que l'un des axes qui définiront la prochaine période biennale de la FAO consiste à mener des efforts concertés pour améliorer la durabilité des systèmes alimentaires.</p> <p>Toutefois, les systèmes alimentaires n'ont pas tous besoin d'être radicalement transformés pour être durables. L'Australie est d'avis que, pour que tous les Membres contribuent à une production alimentaire durable et en bénéficient, il faudra qu'ils puissent utiliser différentes méthodes de production novatrices, qui soient adaptées à la situation particulière de chaque pays, y compris au climat, à la biodiversité et aux environnements de production.</p> <p>Il n'existe pas de solutions universelles pour remédier aux difficultés dans les systèmes alimentaires et toute nouvelle approche doit non seulement être adaptée aux contextes et aux priorités nationales, mais également être étayée par des preuves scientifiques. Les activités normatives de la FAO joueront un rôle essentiel pour mettre au point des politiques relatives aux systèmes alimentaires efficaces et applicables lors de la prochaine période biennale.</p> <p>L'Australie se réjouit à l'idée de travailler avec la FAO sur les thèmes importants que nous venons de mentionner, notamment en partageant ses connaissances et ses compétences techniques tirées de programmes tels que <i>Agriculture Stewardship Program</i> (Programme de gestion agricole), qui contribueront pleinement à la transition entre la stratégie et l'action.</p>	<p>La FAO s'engage pleinement à donner un accès intégral aux données, aux éléments scientifiques, à la connaissance et à l'information dont tous les Membres ont besoin pour prendre des décisions éclairées en matière de politiques et d'investissement et à fournir des normes et des règles pour orienter l'action collective à tous les niveaux.</p>
--	---

Quarante-deuxième session de la Conférence
Procédure de correspondance écrite – Contributions des Membres – Version française

Point 15 – Thème biennal 2022-2023

<p>Suisse (Vendredi 21 mai 2021, 15 h 45)</p>	<p>La Suisse est favorable au thème biennal «Transformation des systèmes agroalimentaires: de la stratégie à l'action», qui est proposé pour la période biennale 2022-2023.</p> <p>Le thème renforce l'accent mis, aussi bien à la quarante-deuxième session de la Conférence qu'au sein des organes directeurs et dans le cadre de leurs activités intersessions, sur les priorités et les questions stratégiques mondiales figurant dans le Cadre stratégique, dans lequel la transition vers des systèmes alimentaires plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables est au cœur de toutes les mesures stratégiques.</p> <p>Le thème est également lié au Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires (2021), qui accorde une place centrale à la transformation des systèmes alimentaires, dans le but d'accélérer considérablement la concrétisation du Programme 2030.</p> <p>Le thème montre que l'Organisation est déterminée à transformer la façon dont nous produisons et consommons les aliments aujourd'hui, afin d'accélérer la transition vers des systèmes alimentaires plus durables et plus résilients. Pour réaliser la transformation des systèmes alimentaires, il faudra:</p> <ul style="list-style-type: none">• adopter une approche systémique et globale qui prenne en compte tous les aspects socioéconomiques et environnementaux;• travailler dans le cadre de partenariats multipartites, car les problèmes sont complexes et systémiques et ne peuvent pas être abordés au moyen d'une approche descendante ou de façon linéaire;• promouvoir toutes les innovations, en particulier la coproduction de connaissances et la diffusion de techniques novatrices d'agriculteur à agriculteur, et donner la priorité aux approches systémiques telles que l'agroécologie;• mettre les jeunes au centre de l'action pour en faire les principaux agents du changement en vue de la transition vers des systèmes alimentaires durables. <p>Ainsi, la FAO pourra collaborer étroitement, efficacement et en synergie avec les organismes du système des Nations Unies concernés et dans l'esprit de la réforme du système des Nations Unies pour le développement.</p>	<p>Accueillir favorablement les observations concernant l'adoption d'approches systémiques et globales, la collaboration dans le cadre de partenariats multipartites et le rôle central que doit jouer l'innovation à la FAO.</p>
--	--	---

Quarante-deuxième session de la Conférence
Procédure de correspondance écrite – Contributions des Membres – Version française

Point 15 – Thème biennal 2022-2023

<p>Brésil (Lundi 24 mai 2021, 16 h 36)</p>	<p>Le Brésil prend note du document C 2021/28, dans lequel figure l’avis de la direction de la FAO sur le thème biennal proposé pour 2022-2023. Dans la partie consacrée à la suite que la Conférence est invitée à donner, le Brésil propose de modifier comme suit le paragraphe c): «appuyer l’approche de la FAO relative à la mise en pratique des connaissances dans plusieurs domaines, y compris en élaborant des produits axés sur les connaissances, en fournissant des données et en proposant un soutien technique aux pays pour les aider à promouvoir la transformation des systèmes agroalimentaires».</p> <p>Le Brésil estime que, à titre d’orientation pour le thème, la Conférence devrait transmettre des messages de nature générale et non mettre en évidence des approches ou initiatives spécifiques au détriment d’autres initiatives tout aussi pertinentes. S’agissant du document même, qui a pour objet d’être un document de réflexion sur le thème biennal, le Brésil estime qu’un certain nombre de corrections et d’ajustements devraient y être apportés afin de le rendre plus équilibré et qu’il soit fondé sur des éléments scientifiques. À cet effet, le Brésil formule les observations et propositions suivantes:</p> <p>Au paragraphe 33, le Brésil note que la première phrase a été citée de manière incorrecte et demande à la FAO de la modifier. La phrase originale, qui apparaît dans la publication de l’ONU citée en référence (UN, 2020, <i>The Impact of COVID-19 on Food Security and Nutrition</i>, page 4), est la suivante: «À l’échelle mondiale, les systèmes alimentaires continuent de figurer parmi les moteurs du changement climatique et de la crise environnementale qui secoue la planète actuellement». Il y a une différence considérable entre le fait de «figurer parmi les moteurs» et celui d’être «le principal moteur». Certes, les systèmes alimentaires peuvent contribuer aux mesures prises à l’échelle mondiale pour faire face aux enjeux environnementaux, dans le respect des priorités nationales, mais le Brésil estime que le fait d’accorder une attention disproportionnée à ce rôle peut détourner l’attention aux dépens d’autres secteurs économiques qui doivent, de toute urgence, faire l’objet d’une restructuration approfondie. Le Brésil demande également à ce que l’introduction relative au point 15 soit modifiée en conséquence.</p> <p>Au paragraphe 10, le Brésil se félicite que le rôle majeur des combustibles fossiles dans les émissions de gaz à effet de serre soit mentionné, ainsi que la nécessité d’adapter l’agriculture et les systèmes alimentaires aux conséquences du changement climatique. Toutefois, dans un souci de cohérence, le thème du changement climatique devrait</p>	<p>La FAO continue d’élaborer des produits axés sur les connaissances et de fournir des données et un soutien technique aux pays pour les aider à promouvoir la transformation des systèmes alimentaires et agricoles, y compris par l’intermédiaire de l’initiative Main dans la main, qui fournit un soutien intégré dans le domaine technique, pour les politiques générales et les investissements sous l’angle des systèmes alimentaires et associe d’autres approches afin d’accélérer le rythme des progrès réalisés vers les objectifs de développement durable 1, 2 et 10.</p> <p>Il est peu probable que les objectifs mondiaux de développement durable en matière de conservation et de restauration de la biodiversité et des ressources naturelles, de protection des services écosystémiques, d’atténuation du changement climatique et d’adaptation à ces conséquences, ainsi que les objectifs de l’Accord de Paris, soient atteints si nous ne changeons pas de manière significative nos modes de production et de consommation des aliments.</p>
---	--	--

Quarante-deuxième session de la Conférence
Procédure de correspondance écrite – Contributions des Membres – Version française

Point 15 – Thème biennal 2022-2023

<p>figurer dans la section intitulée «Facteurs relatifs aux systèmes environnementaux», puisqu'il figure dans le Cadre stratégique, et non dans celle consacrée aux «Facteurs systémiques (généraux)».</p> <p>Aux paragraphes 5 et 71, le Brésil estime que les «systèmes de certification» ne devraient pas être mis en avant en tant que solution envisageable. Ces systèmes sont susceptibles d'exclure les petits producteurs en raison de leur coût élevé, de créer des obstacles aux échanges commerciaux et d'entraîner une hausse des prix à laquelle les consommateurs risquent de ne pas pouvoir ou pas vouloir faire face. Il existe de nombreuses autres façons de promouvoir l'accès des petits producteurs aux marchés et le renforcement de la durabilité des systèmes alimentaires, en fonction du contexte.</p> <p>Au paragraphe 23, il devrait être fait mention des modes de consommation non durables, en particulier dans les pays à revenu élevé, qui font peser un lourd fardeau sur les ressources naturelles et ont des conséquences négatives sur les émissions de gaz à effet de serre. De plus, l'étiquetage carbone ne devrait pas être mentionné dans ce paragraphe. Même s'il est souvent présenté comme la panacée, l'étiquetage peut entraîner l'exclusion d'un grand nombre de producteurs, créer des obstacles injustifiés au commerce international et engendrer des résultats contraires à ceux attendus. Les enjeux complexes, tels que la lutte contre le changement climatique, nécessitent l'établissement de partenariats entre les pays producteurs et les pays consommateurs, afin de pouvoir y faire face dans le respect de la législation nationale et en tenant compte de la réalité des pays producteurs. Au paragraphe 24, il faudrait ajouter «les modes de consommation non durables, en particulier dans les pays à revenu élevé» à la liste des facteurs qui exercent une pression sur les ressources naturelles qui sont déjà cités («l'accroissement démographique, l'urbanisation et l'industrialisation») Comme l'a mentionné la délégation brésilienne lors de la dernière session du Conseil, il est injuste et pas équilibré de mettre en avant des régions en développement telles que l'Amérique latine et l'Afrique dans ce paragraphe, sans mentionner la responsabilité historique de pays développés en matière de dégradation des ressources naturelles et d'émissions de gaz à effet de serre. Le principe des «responsabilités communes mais différenciées» est un élément fondamental des accords des Nations Unies sur l'environnement qui doit être mentionné ici.</p> <p>Au paragraphe 25, il importe d'ajouter à la liste des facteurs susceptibles de contribuer au risque d'épidémie «les espèces non indigènes envahissantes, l'absence de mesures appropriées de sécurité sanitaire des aliments et d'autres facteurs non liés aux systèmes</p>	<p>Les systèmes de certification ne sont pas mis en avant, mais figurent parmi plusieurs options qui pourraient être améliorées grâce à l'application des technologies numériques dans l'intérêt des petits producteurs. Nous estimons également que le contexte détermine les solutions appropriées.</p> <p>L'étiquetage carbone est cité à titre d'exemple de la façon dont, en aidant à orienter les choix et les préférences des consommateurs, il est possible de contribuer à la transition vers une économie à faibles émissions en stimulant les marchés. Nous en convenons, d'autres mesures peuvent être envisagées.</p> <p>Il est indéniable que la demande croissante pour des produits d'origine animale exerce une pression sur les ressources naturelles et accroît les contacts entre animaux sauvages et domestiques, ce qui contribue matériellement à l'augmentation du risque d'épidémies. Ces risques sont aggravés par le</p>
--	---

Quarante-deuxième session de la Conférence
Procédure de correspondance écrite – Contributions des Membres – Version française

Point 15 – Thème biennal 2022-2023

<p>alimentaires». Au lieu de «l'augmentation de la production et de la consommation de produits d'origine animale», il serait plus précis de dire «la production non durable de produits d'origine animale, en particulier la viande de chasse». Il importe de se fonder sur des connaissances scientifiques dûment étayées et d'éviter les généralisations et les informations trompeuses, qui peuvent entraîner des préjugés défavorables par rapport à des produits, tels que la viande, au lieu de cibler des pratiques non durables ou inappropriées (le long des chaînes alimentaires et dans d'autres secteurs).</p> <p>Au paragraphe 31, dire que les systèmes agroalimentaires représentent le système économique le plus important «en termes d'effets sur la planète» est contestable et sans fondement scientifique. Pour ce qui est des émissions de gaz à effet de serre, par exemple, les principaux responsables sont, de loin, les combustibles fossiles et les procédés industriels. Conscient que la durabilité des systèmes alimentaires peut être améliorée et que ces systèmes jouent un rôle dans les mesures prises par la communauté internationale pour faire face aux enjeux environnementaux, compte tenu des priorités nationales, le Brésil estime que le fait de mettre ce rôle trop en avant détourne l'attention aux dépens d'autres secteurs économiques qui doivent, de toute urgence, faire l'objet de changements approfondis.</p> <p>La FAO devrait éviter les concepts mal définis et qui n'ont pas été approuvés multilatéralement, tels que «empreinte carbone», «empreinte carbone des aliments» et «empreinte écologique» (voir paragraphes 32 et 39). Ces concepts peuvent être remplacés par «émissions de gaz à effet de serre» ou «incidences sur l'environnement», selon que de besoin.</p> <p>Au paragraphe 33, la source d'information selon laquelle l'agriculture «émet plus de gaz à effet de serre que les voitures, camions, trains et avions réunis» n'est pas mentionnée. À moins qu'il n'existe une référence à un document du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), ce membre de phrase devrait être supprimé. Les documents de la FAO doivent être rationnels et fondés sur les meilleures données scientifiques disponibles. Toujours au paragraphe 33, il est dit: «La pandémie de covid-19 nous a amenés à prendre conscience de l'urgence qu'il y avait à transformer les systèmes agroalimentaires, car elle a mis évidence les liens étroits qui existaient entre la maladie et le changement climatique. La covid-19, tout comme d'autres affections, trouve son origine dans les changements environnementaux». Le Brésil invite la FAO à citer des données précises, fondées sur des éléments probants et issues de sources</p>	<p>changement climatique et par certaines pratiques associées à l'intensification de la production de viande – pratiques qui, selon nous, seraient mieux traitées dans le cadre d'une approche «Une seule santé».</p> <p>Les émissions de gaz à effet de serre ne sont qu'un aspect, certes très important, de la crise planétaire. L'agriculture est l'un des principaux facteurs de la perte de biodiversité et de l'extinction de masse d'espèces, de la destruction des écosystèmes, de la disparition d'habitats naturels, ainsi que de la destruction et de la dégradation des terres, des sols, de l'eau et des ressources marines.</p> <p>Plusieurs conditions doivent être réunies pour que des épidémies locales se transforment en pandémies. Les pratiques et les incidences de la production agricole ne peuvent pas être la seule cause, mais sont néanmoins des facteurs nécessaires favorables à l'apparition de maladies contagieuses qui, combinées à d'autres facteurs, peuvent conduire à des pandémies. Là encore, la FAO estime qu'il est essentiel d'adopter une approche «Une seule santé» pour prévenir et maîtriser les futures flambées pandémiques.</p>
---	---

Quarante-deuxième session de la Conférence
Procédure de correspondance écrite – Contributions des Membres – Version française

Point 15 – Thème biennal 2022-2023

	<p>appropriées et à traiter cette question en tenant compte de sa nature pluridimensionnelle, en évitant les affirmations simplistes. Il note que les conditions nécessaires à l'émergence d'une zoonose, et de son évolution en pandémie mondiale, vont bien au-delà des systèmes alimentaires et du mandat de la FAO.</p> <p>Même si de nombreuses maladies infectieuses émergentes sont d'origine zoonotique, elles ne se transforment pas toutes en pandémies.</p> <p>Au paragraphe 36, le Brésil met en garde contre l'approche consistant à donner trop d'importance au rôle de puits de carbone joué par les forêts dans la lutte contre le changement climatique. Dans un souci d'équilibre, ce paragraphe devrait faire mention de la nécessité de réduire les émissions à l'échelle de l'économie.</p> <p>Au paragraphe 58, le Brésil note que les chaînes de valeur courtes ne sont pas forcément plus durables et demande que cette mention soit supprimée.</p> <p>Au paragraphe 63, une façon restrictive d'évaluer l'«efficacité» de la production alimentaire est présentée, laquelle ne traite pas les trois piliers de la durabilité et la nature pluridimensionnelle des régimes alimentaires. Cette phrase donne l'impression, trompeuse, que le poisson est un meilleur aliment que les autres sources de protéines issus de systèmes alimentaires durables. C'est pourquoi le Brésil demande que la partie du paragraphe allant de «Les poissons» à «280g d'aliments, respectivement» soit supprimée.</p>	<p>Pour enrayer le changement climatique et en inverser le cours, il faudra prendre des mesures axées sur la transformation sur de nombreux fronts, notamment celui des systèmes de production alimentaire et agricole.</p> <p>Le paragraphe 63 ne fait pas état de la qualité du poisson en tant qu'aliment, mais seulement de l'efficacité comparative de la production piscicole dans la conversion des aliments pour animaux en aliments consommables.</p>
<p>Indonésie (Lundi 24 mai 2021, 19 h 20)</p>	<p>L'Indonésie prend note avec satisfaction du thème biennal 2022-2023, «Transformation des systèmes agroalimentaires: de la stratégie à l'action». Le thème est d'actualité car il fera partie de la contribution de la FAO à la Décennie d'action des Nations Unies pour la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).</p> <p>Étant donné qu'il ne nous reste plus que neuf ans pour atteindre les cibles des ODD, nous devons poursuivre l'amélioration de nos systèmes agroalimentaires, car, selon les estimations actuelles, près de 690 millions de personnes souffrent encore de la faim et le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire grave continue d'augmenter.</p> <p>En outre, on estime que la pandémie de covid-19 a fait basculer 83 à 132 millions de personnes supplémentaires en situation de faim chronique en 2020. Toutefois, nous ne pouvons pas aller dans le sens du Secrétariat quand il affirme que nos systèmes agroalimentaires sont la cause principale du changement climatique et des crises environnementales qui touchent notre planète, notamment l'appauvrissement de la</p>	

Quarante-deuxième session de la Conférence
Procédure de correspondance écrite – Contributions des Membres – Version française

Point 15 – Thème biennal 2022-2023

<p>biodiversité et la déforestation. Nous considérons que les crises environnementales sont multidimensionnelles et sont dues à plusieurs facteurs locaux, nationaux et internationaux, ainsi qu'à d'autres causes, notamment le commerce international. Le monde n'est pas en voie de mettre un terme à la faim et à la malnutrition, mais la FAO dispose d'un avantage comparatif stratégique, car elle est l'organisme du système des Nations Unies chargée d'élaborer des mesures visant à réduire considérablement la faim et la malnutrition. En outre, le fil conducteur stratégique des quatre améliorations a montré que les liens étroits entre les dimensions économique, sociale et environnementale étaient pris en compte dans le Cadre stratégique de la FAO. À ce sujet, nous invitons la FAO à veiller à ce que cette interdépendance soit pleinement prise en compte dans les actions menées et ce, de façon équilibrée. En outre, compte tenu du fait que les technologies et l'innovation aideront certainement les agriculteurs et les gouvernements à tirer pleinement parti de nouvelles technologies agricoles, nous encourageons le Secrétariat de la FAO à créer un environnement favorable à cette fin, notamment au moyen d'un renforcement des capacités et du programme d'assistance technique.</p> <p>En résumé, l'Indonésie encourage la FAO à établir des priorités dans l'élaboration et la mise en œuvre du thème biennal, «Transformation des systèmes agroalimentaires», qu'il faudrait mettre en pratique dans l'ordre suivant:</p> <ol style="list-style-type: none">i) réduire la faim, en retrouvant une trajectoire descendante dans ce domaine;ii) accroître les investissements en faveur de la transformation rurale et des populations vulnérables, afin de réduire les inégalités et de ne laisser aucun individu ni aucun pays de côté.iii) transformer les systèmes agroalimentaires afin de nourrir les populations, de prendre soin de la planète et de renforcer la résilience des moyens d'existence et des écosystèmes.	<p>Nous confirmons que l'interdépendance sera prise en compte dans les actions menées et ce, de façon équilibrée.</p> <p>Nous confirmons que la FAO mène des efforts pour créer un environnement favorable pour toutes les parties prenantes, outre ceux menés pour renforcer les capacités nationales et prêter une assistance technique.</p> <p>Étant donné que les ODD sont indivisibles et universels, il faut prendre en considération les effets interdépendants des actions portant sur la réduction de la pauvreté, la biodiversité, les ressources naturelles, l'environnement et le changement climatique.</p>
---	--

Quarante-deuxième session de la Conférence
Procédure de correspondance écrite – Contributions des Membres – Version française

Point 15 – Thème biennal 2022-2023

<p>Canada (Lundi 24 mai 2021, 23 h 04)</p>	<p>Le Canada accueille favorablement le thème biennal proposé, tout en notant qu'il importe d'adapter les approches contribuant à la mise en place de systèmes alimentaires durables aux contextes géographiques et socioéconomiques des États Membres. Le Canada souhaiterait recommander que certaines des déclarations affirmées au paragraphe 12 soient exprimées avec plus de clarté et de nuances, notamment: «Cette dépendance à l'égard des produits de base fragilise les systèmes économiques et détériore les conditions de vie». L'édition 2019 du rapport sur <i>l'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde</i> indique que «quatre-vingt pour cent des pays (52 sur 65) qui ont connu une recrudescence de la faim au cours des récents ralentissements et fléchissements économiques sont des pays qui ont une forte dépendance à l'égard des produits de base (PdB) pour leurs exportations et/ou importations».</p> <p>En outre, la dépendance à l'égard des produits de base peut accroître la difficulté à traiter des préoccupations environnementales et sociales, notamment en raison du fait que les accords commerciaux multilatéraux sont source d'incertitudes. Le Canada tient à souligner que la corrélation n'implique pas la causalité.</p> <p>De nombreux facteurs contribuent à la faim, notamment les conflits et le changement climatique. L'édition 2019 du rapport sur <i>l'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde</i> explique que «des baisses marquées des prix des produits de base (PdB) ont conduit à des périodes de ralentissement de la croissance et de fléchissement économique de 2011 à 2017, principalement dans les pays fortement tributaires des exportations et/ou des importations de PdB». Le Comité des produits a reconnu, au paragraphe 10 du rapport de sa soixante-quatorzième session, que «le commerce était un facteur important de la disponibilité et de l'accessibilité, notamment économique, des denrées alimentaires, mais également un outil non négligeable pour stabiliser les marchés et limiter la volatilité extrême des prix des produits alimentaires». En outre, le document associe trop fortement les accords commerciaux multilatéraux et la difficulté à aborder les préoccupations d'ordre environnemental et social. Un système commercial encadré par des règles est essentiel pour garantir l'accès à la nourriture, mais aussi pour instaurer des disciplines environnementales et sociales. En ce sens, les accords commerciaux ne créent pas d'incertitudes. Bien au contraire, ils créent de la prévisibilité.</p>	<p>Le lien qui existe entre l'aggravation de la faim et la dépendance à l'égard des importations ou des exportations de produits de base est trop important pour être écarté, même si d'autres facteurs peuvent entrer en jeu. La diversification agroéconomique et la transformation structurelle se sont avérées être des moyens efficaces permettant de réduire les vulnérabilités liées à la dépendance à l'égard des produits de base et d'améliorer la compétitivité de la production de ces produits.</p> <p>Nous sommes fermement convaincus de l'importance du commerce en ceci qu'il contribue à la disponibilité d'aliments qui soient accessibles à un prix abordable et nous avons soutenu énergiquement le maintien de la libre circulation des produits agroalimentaires en vue de contenir et de minimiser les incidences économiques et sanitaires de la crise liée à la covid-19. Nous estimons que ces efforts, ainsi que d'autres initiatives, ont contribué de manière significative à empêcher que la crise sanitaire et économique n'engendre une crise alimentaire.</p>
---	---	---

Quarante-deuxième session de la Conférence
Procédure de correspondance écrite – Contributions des Membres – Version française

Point 15 – Thème biennal 2022-2023

<p>Par ailleurs, prendre des mesures de politique intérieure pour améliorer les résultats environnementaux et sociaux n'est en rien incompatible avec l'adhésion aux règles commerciales multilatérales. Le Comité des produits a souligné, au paragraphe 10 du rapport de sa soixante-quatorzième session, «qu'il était important de disposer d'un système d'échanges commerciaux multilatéraux qui soit plus libre, plus juste, prévisible, non discriminatoire et encadré par des règles, dans le cadre de l'OMC et en conformité avec les règles de cette dernière, afin de promouvoir le développement agricole et rural et de contribuer à la sécurité alimentaire et à l'amélioration de la nutrition de tous».</p> <p>Nous estimons que la note 7 de bas de page peut induire en erreur. Elle cite le rapport sur <i>La situation des marchés des produits agricoles</i> (SOCO 2018): «étant donné que l'empreinte carbone, concrètement, ne constitue pas une partie physique des produits ... les implications de la disposition de l'Accord OTC [Accord sur les obstacles techniques au commerce] relative au traitement identique des produits importés et des produits similaires d'origine nationale restent à déterminer». Cependant, dans le rapport SOCO 2018, cette citation est en réalité précédée de: «On pourrait considérer qu'un pays qui exigerait que tous les produits nationaux et importés fassent l'objet d'un étiquetage indiquant leur empreinte carbone agirait conformément aux dispositions relatives au traitement national de l'Accord OTC – étant donné que l'étiquetage serait obligatoire à la fois pour les produits nationaux et pour les produits importés.» Un scénario hypothétique qui n'a pas encore été expérimenté de manière spécifique ne change rien au fait que ces accords multilatéraux réduisent les incertitudes car ils présentent des règles de conduite claires qui doivent être suivies. Dans ce cas, l'élément clé à considérer est la question de savoir si ces mesures sont jugées nécessaires pour atteindre un objectif légitime et si les mesures sont plus restrictives pour le commerce qu'il n'est nécessaire pour atteindre ces objectifs.</p> <p>Nous pensons qu'il faudrait renforcer davantage la prise en compte des questions liées au genre dans la formulation de ce thème afin de veiller à ce que celles-ci soient intégrées de manière efficace dans les quatre améliorations et dans les domaines prioritaires du programme. Il conviendrait également de renforcer, au paragraphe 17, le rôle central joué par les femmes dans les systèmes alimentaires durables et le rôle de l'égalité des genres dans la réalisation des objectifs de développement durable.</p>	<p>Nous convenons pleinement de l'importance de l'intégration des questions liées au genre dans les quatre améliorations et nous avons fait de ces questions un domaine prioritaire du programme et un thème prioritaire du nouveau Cadre stratégique.</p> <p>Nous reconnaissons le lien important qui existe entre l'appauvrissement de biodiversité et la nécessité de soutenir et d'impliquer davantage les peuples autochtones en tant que gardiens de la biodiversité.</p>
---	---

Quarante-deuxième session de la Conférence
Procédure de correspondance écrite – Contributions des Membres – Version française

Point 15 – Thème biennal 2022-2023

	<p>Le Canada souhaiterait que le paragraphe 34 mentionne de manière explicite le lien entre l'appauvrissement de la biodiversité et la nécessité de soutenir et d'impliquer davantage les peuples autochtones en tant que gardiens de la biodiversité.</p> <p>Le Canada demande que soit mentionnée, au paragraphe 41, la nécessité de disposer de données inclusives et tenant compte des questions liées au genre, et propose l'ajout suivant: «La technologie, l'innovation et les données doivent impérativement être inclusives, respecter le principe de l'égalité femmes-hommes, [ajouter: faire continuellement l'objet d'un suivi quant aux incidences des inégalités], et être mises à profit pour stimuler le développement».</p>	<p>Nous nous engageons à améliorer systématiquement la qualité des données de la FAO, notamment en ventilant les données en fonction du sexe et de l'âge, en reconnaissant les peuples autochtones et en identifiant les populations vulnérables au titre du Cadre des Nations Unies.</p>
<p>États-Unis d'Amérique (Mardi 25 mai 2021, 12 h 18)</p>	<p>Les États-Unis d'Amérique soutiennent le thème proposé relatif à la transformation des systèmes agricoles et alimentaires. Le secteur agricole est l'épine dorsale des économies en développement et offre le meilleur potentiel de réduction de la pauvreté.</p> <p>La transformation de l'agriculture ne profite pas seulement à l'agriculteur; tout un chacun peut en bénéficier. Afin de parvenir à une croissance économique inclusive durable, il est essentiel de transformer l'agriculture en rendant le secteur plus productif et plus efficace. En générant davantage de revenus pour tous les intervenants du système alimentaire, la transformation agricole favorise une plus grande participation aux marchés, un meilleur accès à des aliments nutritifs et abordables, une plus grande résilience, ainsi que la création d'emplois au sein du secteur et en dehors.</p> <p>Dans le même temps, les États-Unis soulignent que l'objectif final doit demeurer celui de soulager la faim, la pauvreté et toutes les formes de malnutrition. La transformation des systèmes agroalimentaires en vue de les rendre plus durables sur l'ensemble des trois piliers – social, économique et environnemental – est un moyen d'atteindre cet objectif. Se contenter d'évoquer la transformation du système alimentaire en tant qu'objectif final ne permet pas d'identifier correctement les principaux défis que nous devons relever au XXI^e siècle.</p> <p>Pour mettre un terme à la faim dans le monde, il faut trouver des solutions qui dépassent le cadre de l'exploitation agricole. Nous sommes conscients du fait que les systèmes agricoles et alimentaires peuvent être améliorés. Les États-Unis reconnaissent toutefois le rôle crucial que jouent ces systèmes dans le développement durable et l'importance qu'il y a à adopter une approche systémique permettant d'évaluer les compromis de manière exhaustive et de trouver des solutions visant à rendre les systèmes alimentaires plus durables. Nous encourageons la FAO à évaluer régulièrement les progrès accomplis dans le cadre de ses programmes, dans les trois dimensions du développement durable, par</p>	<p>Nous reconnaissons que l'objectif premier des systèmes alimentaires doit consister à réduire la pauvreté, la faim et toutes les formes de malnutrition. Le concept de transformation des systèmes agroalimentaires va toutefois au-delà de cet objectif, afin de veiller à ce que les systèmes alimentaires soient alignés, autant que possible, sur les trois piliers du développement durable. Il s'agit d'une tâche ardue mais réalisable, à laquelle nous avons l'obligation de contribuer.</p> <p>Nous nous sommes engagés à mettre au point des moyens et des capacités techniques permettant d'évaluer les programmes en temps quasi réel, par</p>

Quarante-deuxième session de la Conférence
Procédure de correspondance écrite – Contributions des Membres – Version française

Point 15 – Thème biennal 2022-2023

	<p>rapport à des résultats mesurables en termes de sécurité alimentaire et de nutrition, de sécurité sanitaire des aliments, d'accessibilité des aliments à un prix abordable, de revenu et de bien-être des agriculteurs.</p> <p>Nous exhortons également la FAO à poursuivre sa recherche de partenariats novateurs et créatifs, en particulier avec le secteur privé, en vue de la transformation des systèmes agroalimentaires. Ces partenariats et la mise en œuvre de la nouvelle Stratégie de la FAO relative à la mobilisation du secteur privé (2020) peuvent contribuer à relever les défis auxquels sont confrontés, depuis longtemps, les producteurs agricoles des pays en développement et les acteurs des systèmes alimentaires à petite, moyenne et grande échelle, et à renforcer la capacité de la FAO à améliorer la sécurité alimentaire, en particulier chez les plus vulnérables.</p> <p>Des marchés solides, au fonctionnement efficace, permettent aux agriculteurs et aux pêcheurs d'avoir accès à des débouchés commerciaux et garantissent aux familles la possibilité de se procurer des aliments nutritifs, abordables et sans danger pour la santé, tout au long de l'année. En période de crise, et notamment dans le contexte de la pandémie actuelle, le commerce mondial aide les pays à lutter contre la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition. En ayant accès à des outils et à des approches novatrices, les agriculteurs peuvent augmenter leur productivité agricole, s'adapter au changement climatique, accroître leurs revenus et améliorer la durabilité des systèmes alimentaires. Les États-Unis y voient des occasions précieuses de construire des systèmes alimentaires plus durables et plus résilients, tout en s'attaquant aux effets aggravants que peuvent avoir les conflits, la pandémie de covid-19 et le changement climatique, sur la faim.</p>	<p>rapport à de nombreux résultats mesurables associés aux quatre améliorations, y compris les mesures essentielles mentionnées par les États-Unis.</p> <p>Les partenariats, y compris avec le secteur privé, sont systématiquement intégrés dans les programmes de la FAO, en tant que principe fondamental des nouvelles méthodes de travail de l'Organisation.</p> <p>Des marchés au fonctionnement efficace et ouverts à tous jouent un rôle essentiel dans la création de liens et d'opportunités pour les agriculteurs et les pêcheurs et la promotion des innovations nécessaires à une concrétisation plus rapide des objectifs de développement durable.</p>
<p>Japon (Mardi 25 mai 2021, 09 h 02)</p>	<p>Le Japon accueille favorablement le thème biennal 2022-2023: «Transformation des systèmes agroalimentaires: de la stratégie à l'action».</p> <p>Par ailleurs, s'agissant de la note de synthèse relative au thème biennal, telle que mentionnée dans le rapport de la cent soixante-sixième session du Conseil portant sur le Cadre stratégique 2022-2031,</p> <p>le Japon souligne l'importance que revêt le développement du numérique dans les systèmes agroalimentaires, associé à une protection adéquate des données et des droits de propriété intellectuelle, et demande d'ajouter le membre de phrase suivant au début du paragraphe ayant trait au développement du numérique, qui figure dans la note de synthèse: «Reconnaissant l'importance que revêt le développement du numérique dans</p>	

Quarante-deuxième session de la Conférence
Procédure de correspondance écrite – Contributions des Membres – Version française

Point 15 – Thème biennal 2022-2023

	les systèmes agroalimentaires, associé à une protection adéquate des données et des droits de propriété intellectuelle» .	
Cuba (Mardi 25 mai 2021, 09 h 52)	Cuba souscrit à la nouvelle vision de la FAO consistant à mettre l'accent sur <i>quatre améliorations</i> : en matière de production, de nutrition, d'environnement et de conditions de vie. Cette vision est conforme aux grandes orientations de notre pays qui sont de produire plus avec moins, de réduire les prix alimentaires et de diminuer les risques d'épidémie en nous appuyant sur les technologies et l'innovation.	Exprimer des remerciements pour ce soutien et cette approbation de la nouvelle vision de la FAO articulée autour des quatre améliorations.
Argentine (Vendredi 28 mai 2021, 11 h 50)	<p>Tout d'abord, s'agissant de la Conférence, l'Argentine réaffirme de manière générale la position qu'elle a exprimée à plusieurs autres occasions, y compris à la cent soixante-sixième session du Conseil de la FAO, à savoir que les efforts doivent être portés sur la promotion et le renforcement de systèmes alimentaires durables dans leurs trois dimensions: économique, sociale et environnementale.</p> <p>Le degré de transformation dépendra du niveau d'évolution de chaque système. Il convient alors d'éviter les généralisations, car il ne peut être affirmé que tous les systèmes ne répondent pas aux critères de durabilité. La nécessité d'engager une «transformation» doit être basée sur une analyse de chaque contexte précis, en tenant également compte des priorités et des capacités nationales. L'Argentine aurait par conséquent préféré que le libellé du thème biennal soit plus précis et plus judicieusement choisi et tienne compte des spécificités de chaque situation, sans quoi l'idée de transformation radicale des systèmes pourrait devenir une formule creuse.</p> <p>Observations particulières: À propos du document C 2021/28 intitulé <i>Transformation des systèmes agroalimentaires: de la stratégie à l'action</i>: Nous constatons que le paragraphe 10 sur le changement climatique figure dans la section intitulée <i>Facteurs systémiques (généraux)</i> alors qu'il devrait figurer, conformément au Cadre stratégique 2022-2031 (document C 2021/7, page 11), dans celle consacrée aux <i>Facteurs relatifs aux systèmes environnementaux</i>.</p> <p>Le concept de «systèmes de certification» est abordé dans les paragraphes 5 et 71. L'Argentine attire l'attention sur le fait que certains systèmes de certification peuvent créer de facto des barrières qui entravent l'accès aux marchés, s'agissant notamment des coûts supplémentaires que les petits exploitants ruraux peuvent avoir à assumer. Les mesures de certifications doivent être compatibles avec les règles de l'OMC.</p>	<p>Le mot «transformation» est employé de manière contextuelle en vue de mettre l'accent sur l'importance d'une plus grande ambition et d'engagements plus importants et de plaider en ce sens afin d'atteindre les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.</p> <p>Nous nous accordons aussi à reconnaître que les systèmes de certification doivent respecter les règles de l'OMC.</p>

Quarante-deuxième session de la Conférence
Procédure de correspondance écrite – Contributions des Membres – Version française

Point 15 – Thème biennal 2022-2023

<p>De la même façon, au paragraphe 23, il est énoncé que l'étiquetage carbone pourrait aider à orienter les préférences des consommateurs et contribuer à la transition vers une économie à faibles émissions. Ce concept nous préoccupe et nous estimons que cette phrase devrait être supprimée, car l'étiquetage carbone pourrait favoriser l'adoption de mesures appliquées aux frontières portant sur la teneur en carbone des produits, ce qui ne serait pas compatible avec les règles de l'OMC. De plus, il n'existe actuellement aucun accord multilatéral en vigueur à ce sujet.</p> <p>Un déséquilibre transparait dans le paragraphe 24 qui met l'accent sur le rôle déterminant des régions en développement, telles que l'Amérique latine et l'Afrique, dans la dégradation des ressources naturelles et les émissions de gaz à effet de serre, mais qui ne mentionne pas les responsabilités historiques des pays développés. Il est par conséquent utile de rappeler le principe de responsabilités communes mais différenciées. En vertu de celui-ci, les pays développés doivent assumer leurs responsabilités historiques dans la dégradation de l'environnement dont ils sont responsables, compte tenu de leurs capacités financières et technologiques plus importantes, afin de soutenir les pays en développement dans la concrétisation du développement durable, conformément aux Principes de la Déclaration de Rio qui ont été réaffirmés dans le Programme 2030.</p> <p>Au paragraphe 25, il est indiqué que «l'augmentation de la production et de la consommation de produits d'origine animale» est l'une des causes de la dégradation des écosystèmes et des épidémies. Cependant, il est affirmé au paragraphe 31 que les «systèmes agroalimentaires représentent le système économique le plus important en termes [...] d'effets sur la planète». Ce libellé, qui n'a aucun fondement scientifique, prête à confusion et peut donner lieu à des généralisations et à des affirmations erronées. Il convient dès lors de le supprimer.</p> <p>Les mesures adoptées par les pays doivent être étayées sur des éléments scientifiques probants pour s'assurer du respect des règles commerciales multilatérales, car ce type de déclaration peut être à l'origine de préjugés infondés contre des produits tels que la viande alors qu'elle devrait cibler des pratiques spécifiques qui ne sont pas durables. De plus, ces affirmations ne tiennent pas compte de la teneur en nutriments de nombre de produits d'origine animale, y compris de la viande rouge. Ces produits contribuent de manière importante à la sécurité alimentaire et à la nutrition dans beaucoup de pays en développement engagés dans la production animale, et contribuent à l'élimination de la</p>	<p>Les mesures visant à fournir aux consommateurs les informations voulues pour faire leurs choix en connaissance de cause doivent respecter les règles existantes ou futures de l'OMC.</p> <p>L'étiquetage carbone est un exemple qui montre que l'affirmation plus solide des choix des consommateurs et l'expression de préférences peuvent inciter le marché à engager une transition vers une économie à faibles émissions. Nous reconnaissons aussi que d'autres mesures sont envisageables.</p> <p>La demande croissante de produits d'origine animale exerce une pression indéniable sur la biodiversité et sur les ressources naturelles et entraîne une multiplication des contacts entre les animaux domestiques et les animaux sauvages. Ces deux phénomènes contribuent de fait à l'accroissement des risques d'épidémie. Ces risques sont aggravés par le changement climatique et par certaines pratiques associées à l'intensification de la production de viande. Nous estimons que l'approche «Une seule santé» est la meilleure façon d'apporter une réponse à ces pratiques.</p>
---	--

Quarante-deuxième session de la Conférence
Procédure de correspondance écrite – Contributions des Membres – Version française

Point 15 – Thème biennal 2022-2023

<p>faim et de la malnutrition (ODD 2, Programme 2030). De la même façon, l'élevage joue un rôle économique important dans de nombreux systèmes de production alimentaire. Il est source de revenus, d'enrichissement et d'emploi et contribue ainsi à l'éradication de la pauvreté (ODD 1, Programme 2030).</p> <p>Concernant le paragraphe 26 du document, comme il n'existe aucun accord international sur le concept d'«économie bleue», sa signification, sa portée et ses répercussions potentielles sur le plan commercial ne sont pas établies. De plus, le Programme 2030 ne mentionne pas cette expression de manière générale ni de manière spécifique sous l'objectif de développement durable n° 14 intitulé «Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable».</p> <p>C'est pourquoi l'Argentine a émis des réserves à l'égard de ce concept dans toutes les instances multilatérales concernées, y compris à la FAO, compte tenu notamment du manque de clarté concernant ses répercussions et du fait qu'il pourrait servir à justifier l'adoption de mesures commerciales (mesures paratarifaires).</p> <p>Nous suggérons par conséquent de remplacer la référence à l'expression «économie bleue» par l'expression «économies océaniques durables et inclusives», formulation qui a été approuvée à la FAO après l'adoption de la Déclaration sur la durabilité de la pêche et de l'aquaculture.</p> <p>Les concepts comme «empreinte carbone» ou «empreinte écologique» qui sont mentionnés aux paragraphes 32 et 39 n'ont pas fait l'objet d'accords au niveau multilatéral et ne sont pas nécessairement encadrés par les règles de l'OMC. Nous suggérons par conséquent de les supprimer.</p> <p>Au paragraphe 33, il est indiqué que les systèmes agroalimentaires sont le principal moteur du changement climatique et de la crise environnementale qui secoue la planète actuellement. Nous suggérons de conserver le libellé employé dans le document intitulé <i>L'impact de la COVID-19 sur la sécurité alimentaire et la nutrition</i> (Nations Unies, juin 2020). Il y est affirmé qu'à l'échelle mondiale, les systèmes alimentaires restent un catalyseur des changements climatiques et de la crise environnementale planétaire. Nous suggérons par conséquent d'employer le libellé suivant: les systèmes agroalimentaires sont l'un des moteurs du changement climatique et de la crise environnementale qui secoue la planète actuellement. Il convient également de tenir compte, comme il se doit,</p>	<p>Le concept d'«économie bleue» est défini dans le paragraphe et est couramment utilisé pour mettre en lumière le potentiel économique souvent négligé de l'utilisation durable des océans, des ressources côtières et des autres ressources aquatiques au service du développement économique. Ce paragraphe attire l'attention sur la nécessité de déterminer les risques de dégradation de l'environnement et d'appauvrissement de la biodiversité et d'examiner les arbitrages à opérer à l'aune des objectifs et des cibles du Programme 2030 pour ce qui est de la croissance de cette «économie bleue».</p> <p>La FAO a défini, dans le nouveau Cadre stratégique, un domaine prioritaire consacré à la transformation bleue, concept conforme à chacun des trois piliers du Programme 2030.</p> <p>Les émissions de gaz à effet de serre ne sont que l'un des aspects, quoique très important, de la crise planétaire. Au regard de la situation et des pratiques passées et actuelles, l'agriculture est l'un des principaux secteurs contribuant à la perte de biodiversité, à l'extinction de masse des espèces, à la destruction des écosystèmes, à la disparition d'habitats naturels et à la destruction et la dégradation des terres, des sols, de l'eau et des ressources marines.</p>
--	---

Quarante-deuxième session de la Conférence
Procédure de correspondance écrite – Contributions des Membres – Version française

Point 15 – Thème biennal 2022-2023

<p>de la contribution des autres secteurs, tels que l'énergie et l'industrie, dans la pollution de l'environnement pour éviter de pénaliser le secteur de l'agriculture par rapport aux autres secteurs.</p> <p>Ce même paragraphe ne contient pas non plus de références à des éléments scientifiques probants. Les libellés tels que «l'agriculture [...] émet plus de gaz à effet de serre que les voitures, camions, trains et avions réunis» ou «la pandémie de covid-19 nous a amenés à prendre conscience de l'urgence qu'il y avait à transformer les systèmes agroalimentaires» n'ont aucun fondement scientifique. Il convient par conséquent de les supprimer.</p> <p>Comme le contenu et la portée de la «transformation bleue» qui est mentionnée aux paragraphes 44 et 62 du document ne sont pas établis, les observations que nous avons émises précédemment concernant l'«économie bleue» au paragraphe 26 sont également valables à cet égard.</p> <p>Il est indiqué au paragraphe 58 que les plateformes de commerce électronique sont un moyen de tirer parti des liens qui relient les marchés et de raccourcir la chaîne de valeur alimentaire. Nous considérons qu'il n'est pas justifié de promouvoir uniquement les circuits courts (également dénommés circuits d'approvisionnement local et régional) au motif qu'ils génèrent moins de pertes et de déchets ou qu'ils sont source de résilience. La longueur du circuit n'est pas un facteur qui conditionne de manière intrinsèque ces facteurs. En effet, les circuits «longs» (incluant des échanges commerciaux internationaux) peuvent souvent tirer parti de complémentarités nationales dans la production et contribuer à éliminer des obstacles locaux ou à remédier aux pénuries locales, y compris concernant l'accès à des aliments nutritifs de qualité supérieure.</p> <p>Le paragraphe 63 induit en erreur, car il laisse entendre que le poisson est un meilleur aliment que le poulet, le porc et le bœuf. Cette affirmation nuit également à la production de poulet, de porc et de bœuf, alors que ces viandes contribuent également à des régimes alimentaires variés et nutritifs et à la sécurité alimentaire, vu leur forte teneur en nutriments, en vitamines et en protéines.</p> <p>Il est également important de diversifier le commerce de produits alimentaires, car il contribue aux moyens d'existence d'un grand nombre de personnes qui dépendent de ces échanges commerciaux, est source de revenus pour les personnes travaillant aux différents niveaux des filières alimentaires et favorise le développement rural et l'installation dans les zones rurales.</p>	<p>La transformation bleue est un sous-ensemble de la transformation des systèmes agroalimentaires qui partage des ambitions et des incertitudes avec ce concept. Nous estimons que ce concept convient dans le contexte de la transformation des systèmes agroalimentaires, car il permet de mettre l'accent sur les défis et les approches spécifiques qui s'avèrent nécessaires pour tenir compte des dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable des ressources aquatiques, marines et côtières.</p> <p>Le paragraphe 63 aborde un point précis mais important: l'efficacité du rapport de conversion de la production de poissons entre les aliments qu'ils reçoivent et les aliments qu'ils constituent lorsqu'on la compare à d'autres productions. Ce paragraphe ne s'attache pas à comparer la qualité nutritionnelle du poisson par rapport à celle d'autres sources animales d'aliments et de nutriments ni à évaluer leur rôle respectif et leur disponibilité dans la composition de régimes alimentaires sains.</p>
--	--